

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 7 janvier 2025

CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT **Convocation du : 31 décembre 2024**

D'UN POINT RELAIS **Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

CITE DES METIERS DU GRAND GENEVE **Président de séance : Gabriel DOUBLET**

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2025_0003 Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Denis MAIRE, Nadine JACQUIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Depuis 2013, Annemasse Agglo s'est dotée d'un centre associé Cité des métiers faisant partie du réseau des Cités des Métiers du Grand Genève, dont la maison Mère (disposant de ce label international) est basée à Genève.

Depuis, d'autres centres associés ont vu le jour côté Français notamment à Bonneville et à Valserhône ainsi que des points relais. Si la gestion d'un centre associé ou d'un point relais, relève de l'EPCI concerné, Le Pôle Métropolitain du Genevois Français assure, quant à lui, une mission de coordination et de déploiement de l'offre de services Cité des métiers côté Français.

En complément et rattaché à un centre associé référent, un point relais constitue un premier niveau d'informations auprès des usagers ayant un projet de recherche d'emploi, d'orientation ou encore de reconversion professionnelle. Il est généralement situé dans une structure existante (exemple : point d'information jeunesse..) sur un quartier éloigné d'un centre associé ou sur un territoire dépourvu d'un service emploi ou formation.

Aujourd'hui, deux points relais sont rattachés au centre associé Annemasse, à savoir Gaillard (au sein d'un point d'information jeunesse) et à Saint-Julien-en Genevois (au sein de l'antenne mission locale).

La Communauté de Communes Arve et Salève, afin de répondre aux besoins des usagers de son territoire, a créé un espace France Services, au sein de ses locaux. L'intercommunalité a décidé de joindre une fonction de point relais cité des Métiers à cet espace France Services.

De par la proximité avec Annemasse, il est proposé de rattacher ce futur point relais au centre associé Annemasse.

Une signalétique spécifique ainsi qu'un espace documentaire seront déployés afin de relayer les services de la Cité des métiers (agenda, permanences etc).

En complément de cette information « physique et statique », la Communauté de Communes Arve et Salève souhaite qu'une programmation d'ateliers soit réalisée sur son territoire sous forme d'interventions auprès des scolaires (collèges et lycée) qui fait partie du service « Cité des métiers hors les murs ».

De son côté, Annemasse Agglo délègue, à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion de son centre associé et des points relais qui y sont rattachés via un marché public et en supporte ainsi les coûts.

Il est proposé d'établir une convention entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes Arve et Salève afin de définir les services déployés au sein du point relais de Reignier ainsi que leur coût.

Ces services sont évalués pour l'année 2025 à l'organisation de 3 demi-journées d'ateliers au sein des établissements scolaires ce qui représente un coût de 990 euros HT (1188 TTC).

Au delà, de cette prise en charge financière, la présente convention permet de définir les modalités de partenariat entre les deux collectivités.

Aussi, Annemasse Agglo s'engage :

- à piloter et coordonner le centre associé Annemasse ;
- à veiller à la bonne production des bilans/rapports d'activités et à la tenue des comités de pilotage et en associer la Communauté de Communes Arve et Salève.

La Communauté de Communes Arve et Salève s'engage :

- à supporter les frais réels liés à la gestion de son point relais à Reignier (ateliers) ;
- à communiquer et informer auprès de ses habitants et futurs usagers de la mise en place d'un point relais Cité des métiers au sein de son espace France Services ;
- à coordonner et informer les équipes de France Services afin de faciliter la mise en œuvre du point relais.

Il est proposé de partir sur un premier partenariat d'un an permettant de tester le service sur le territoire.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 16

Abstention : 1

DECIDE :

D'APPROUVER la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Arve et Salève, pour l'année 2025 pour le déploiement d'un point relais Cité des Métiers ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer la présente convention.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le 09/01/2025



ID : 074-200011773-20250107-BC_2025_0003-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse, à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEPLOIEMENT D'UN POINT RELAIS CITE DE METIERS DU GRAND GENEVE

ENTRE

La Communauté d'agglomération « **Annemasse-Les Voirons Agglomération** », domiciliée au 11, avenue Emile Zola, BP225 74105 ANNEMASSE cedex, ci-après désignée par « **Annemasse Agglo** », régulièrement représentée par son Président Monsieur Gabriel DOUBLET, à l'effet des présentes ;

D'une part ;

ET

La Communauté de Communes « **Arve et Salève** », domiciliée au 160 Grande Rue, 74930 Reignier-Esery ci-après désignée « **CC Arve et Salève** », régulièrement représentée par son Président Monsieur Sébastien JAVOGUES, à l'effet des présentes.

D'autre part ;

PREAMBULE

Le concept de Cité des Métiers repose sur un label qui, en premier lieu, s'est développé en France, mais qui est aujourd'hui international. En tant que plateforme multi-partenaire fonctionnant sur la base d'une mise à disposition des personnels de structures d'Accueil, Information et Orientation (AIO), les structures Cité des Métiers sont des lieux de partage et de valorisation des compétences spécifiques des différents réseaux partenaires. Elles sont au service de tous les habitants d'un territoire quels que soient leur âge, leur situation ou encore leur statut.

La Cité des Métiers de Genève existe depuis 2008. Les différents échanges entre les responsables de la Cité des Métiers de Genève et ceux du projet de Cité des Métiers du Genevois Français ont conduit à choisir de travailler directement à partir de la Cité des Métiers du Genevois Français en élargissant son périmètre d'action à celui du Grand Genève. Cette structuration présente différents avantages : elle permet d'avoir une vision globale de l'offre à l'échelle du Grand Genève, donne une meilleure visibilité à la structure et enfin, limite les risques de concurrence entre des Cités des Métiers qui seraient trop proches les unes des autres.

Ainsi, il a été décidé que la Cité des Métiers de Genève, possédant le label « Cité des Métiers », soit en charge de la coordination du projet à l'échelle du Grand Genève et que le Pôle Métropolitain du Genevois Français soit en charge de la coordination sur son périmètre d'intervention. Cette mission consiste à établir une communication coordonnée à destination de la population via un certain nombre d'outils mutualisés et de favoriser de nouveaux déploiements de la Cité des métiers.

Chacun des EPCI détenteur du label « Cité des Métiers » continue d'assumer techniquement et financièrement la gestion de son Centre associé et des éventuels points-relais qui y sont rattachés.

De son côté, Annemasse Agglo, s'est dotée d'un centre associé situé au 13 Avenue Emile Zola à Annemasse depuis 2013 et en supporte ainsi les coûts. Deux points relais sont d'ores et déjà déployés et rattachés directement au centre associé et sont situés à Gaillard et à Saint-Julien en Genevois.

La CC Arve et Salève souhaite également déployer un point relais Cité des Métiers sur son territoire au sein de son nouvel espace France Services afin d'apporter un service de proximité supplémentaire à ses habitants. Cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre de son Projet Social de Territoire, adopté le 14 février 2024.

Aussi, il est proposé de rattacher ce nouveau point relais au centre associé d'Annemasse.

Annemasse Agglo, en tant que maître d'ouvrage du centre associé d'Annemasse et des points relais qui y sont rattachés, délègue la gestion de ce service par le biais d'un marché public, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028. Une partie des coûts de gestion de ce marché sont directement liés aux services assurés au sein du point relais de Reignier et bénéficient ainsi à la CC Arve et Salève.

Il est donc proposé d'établir une convention de partenariat entre Annemasse Agglo et la CC Arve et Salève pour le déploiement du point relais de Reignier.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties signataires [dans le cadre de l'offre de service de la Cité des Métiers du Grand Genève - Centre associé Annemasse porté par Annemasse Agglo], pour la mise en place d'un Point relais Cité des Métiers du Grand Genève sur le territoire de la communauté de communes Arve et Salève.

Les Points Relais constituent le premier niveau de l'offre de prestations de la Cité des métiers du Grand Genève, qui en comporte actuellement trois : le site principal avec la Cité des Métiers de Genève ; les Centres associés dont les 3 Centres associés français et enfin des Points Relais répartis sur tout le territoire du Grand Genève.

Les Points relais Cité des Métiers sont positionnés au sein de structures locales existantes. Ne réalisant pas d'accueil direct comme les Centres associés, ces points servent de relais pour la diffusion des informations de la Cité des Métiers, au plus près des usagers résidant dans certains quartiers, dans des territoires plus éloignés de services publics de l'emploi ou de la formation ou ne disposant pas de Centre associé.

La présente convention a pour objet de définir, compte-tenu des frais engagés par Annemasse Agglo pour gérer le centre associé d'Annemasse et le déploiement des services destinés au Point relais de Reignier les modalités de participation financières de la CC Arve et Salève.

Cette participation permet à la CC Arve et Salève de bénéficier :

- d'un appui technique et d'une coordination entre le point relais de Reignier et le Centre associé d'Annemasse.
- des services connexes au déploiement de la Cité des Métiers, compris dans le cadre du marché public d'Annemasse Agglomération.

Article 2 : FONCTIONNEMENT GENERAL AU SEIN DU POINT RELAI DE REIGNIER

La Communauté de communes Arve et Salève met à disposition le local destiné à France Services. Le Point relais sera installé au 160 Grande rue à Reignier-Ésery. Les horaires d'ouverture du site sont :

- Les mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le Centre associé référent sera le Centre associé Annemasse. Une signalétique spécifique, fournie par le Centre associé référent, sera apposée à l'extérieur du bâtiment afin d'être visible du public.

A l'intérieur du bâtiment, le Point relais disposera d'un équipement fourni par le Centre associé référent pour présenter les informations de l'offre de service Cité des métiers.

Une collaboration matérielle entre les conseillers France Services et le Centre associé permettra de gérer en toute fluidité le Point Relais Cité des Métiers.

Le Centre associé référent s'engage :

- à informer les conseillers France services [ou les salariés de la structure accueillante] sur les services proposés par la Cité des Métiers du Grand Genève,
- à maintenir à jour les documents diffusés et informer de toute nouveauté,
- à être joignable durant ses heures d'ouverture pour permettre aux publics d'échanger avec un conseiller Cité des Métiers.

Toutes les actions mises en œuvre à partir du Point relais devront répondre aux critères du Label Cité des métiers du Grand Genève.

En cas de désaccord entre un Point Relais et un Centre Associé, c'est la Cité des Métiers du Grand Genève qui intervient.

Article 3 : ACTIONS SPECIFIQUES DEPLOYEES SUR LE POINT RELAIS DE REIGNIER ET MODALITES FINANCIERES

Les actions conduites pour 2025 et concernées par la présente convention sont les suivantes (il est fait référence aux paragraphes concernés du marché public relatif au développement territorial de l'orientation tout au long de la vie (Cité des Métiers), des compétences et de la formation (dont l'enseignement supérieur recherche).

Axe 2 : Animer le Centre associé d'Annemasse et ses points-relais

1. Gérer les espaces d'accueil et d'information du Centre associé d'Annemasse

- de renouveler régulièrement la documentation (actualisations et achats de nouvelles ressources) ;
- de gérer les inscriptions, d'effectuer le suivi et le traitement des statistiques ;
- de mener des actions d'échanges et de pratiques professionnelles pour les « accueillants » du Centre associé d'Annemasse et de ses « points-relais », en organisant des rencontres collectives et des immersions à la Cité des Métiers de Genève notamment.
- d'organiser des journées d'information et des ateliers, au sein même du Centre associé mais aussi dans le cadre des « points-relais » (dans le respect des réglementations applicables en termes d'ERP).

Concernant spécifiquement le point relais de Reignier, il est proposé pour 2025 l'organisation de 3 ateliers au sein des établissements scolaires (collège et lycée).

2. Animer la gouvernance spécifique du Centre associé d'Annemasse et communiquer de manière récurrente sur son offre de services

- préparer et animer les comités de pilotage du Centre associé d'Annemasse (organisation logistique, élaboration des contenus, rédaction des comptes rendus) ;
- développer une communication récurrente spécifique au Centre associé d'Annemasse, en complémentarité avec les actions et outils de communication menées/portés à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français, et en s'assurant qu'elle soit bien relayée par les autres acteurs du territoire (et en premier lieu les collectivités – communes et agglomération, en lien quotidien avec les habitants/usagers du territoire) ;

L'organisation d'un atelier en établissement scolaire nécessite de mobiliser ½ journée de travail, soit 1,5 journées de travail pour l'organisation des 3 ateliers représentant un coût HT de 990 euros (1 188 TTC).

Article 4 : MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LES PARTIES

Dans le cadre de l'exercice de la présente convention, Annemasse Agglo s'engage :

- à piloter et coordonner le centre associé Annemasse ;
- à veiller à la bonne production des bilans/rapports d'activités et à la tenue des comités de pilotage et en associer la CC Arve et Salève.

La CC Arve et Salève s'engage :

- à supporter les frais réels liés à la gestion de son point relais à Reignier (cf article 3) ;
- à communiquer et informer auprès de ses habitants et futurs usagers de la mise en place d'un point relais Cité des Métiers au sein de son espace France Services ;
- à coordonner et informer les équipes de France Services afin de faciliter la mise en œuvre du point relai.

Article 5 : MODALITES DE PRISES EN CHARGE ET PAIEMENT

En contrepartie des actions prévues à l'article 3 et pour prendre en charge leur coût, la Communauté de Communes Arve et Salève versera à Annemasse Agglo une participation correspondant au nombre d'ateliers organisés l'année n-1, jusqu'à hauteur de 1 188 euros TTC (correspondant à l'organisation des 3 ateliers).

Un titre de recettes sera émis par Annemasse Agglo dès que le bilan annuel des actions aura été produit et communiqué auprès de la Communauté de communes Arve et Salève au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Article 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute autre demande non spécifiée dans la présente convention fera l'objet d'un avenant. Les termes de cette demande seront définis dans l'avenant.

Article 7 : DURÉE ET GOUVERNANCE DE LA CONVENTION

7.1 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an allant du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Elle ne peut pas faire l'objet d'une reconduction tacite.

7.2 : Résiliation de la convention

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention pourra être dénoncée ou résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs obligations prescrites dans la présente convention.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de 2 mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec accusé de réception, sauf si dans ce délai :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Jusqu'à l'expiration du délai ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

7.3 : Litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention, les parties peuvent décider de régler à l'amiable.

Tout litige résultant de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Annemasse, en 2 exemplaires originaux, le,

La
Communauté d'Agglomération
Annemasse Les Voirons
M. le Président
Gabriel DOUBLET

La
Communauté de Communes
Arve et Salève
M. le Président
Sébastien JAVOGUES